

Rapport du Président

Commission permanente
jeudi 21 septembre 2023
N° CP-2023-7-4-3
N° applicatif 7095

4^{ème} Commission

Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté

Service instructeur

Service pilotage de l'offre d'insertion et de l'accès à l'emploi

Service consulté

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT VERS LE RETOUR A L'ACTIVITE DES BENEFICIAIRES DU RSA - ACTIONS SPÉCIFIQUES

Résumé : L'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) est un axe fondamental de la politique menée par la Collectivité européenne d'Alsace pour favoriser un retour rapide vers l'emploi d'abord et l'activité pour tous, notamment des bénéficiaires du RSA.

En complément de l'offre d'insertion mise en œuvre dans le cadre de l'appel à projets insertion 2023-2025, ce rapport propose de :

- soutenir des actions de mobilisation qui viennent répondre à des besoins spécifiques identifiés en territoires ;
- renouveler la convention avec la Maison de l'Emploi et de la formation Mulhouse Sud Alsace (MEF MSA) et RELAIS 2D pour la promotion des clauses d'insertion dans les marchés publics de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- conclure un avenant à la convention avec l'association Convergence dans le cadre du dispositif Premières Heures Chantier (PHC), en lien avec la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté.

Ainsi ce rapport propose l'attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 182 613 €.

1. Actions de mobilisation collectives

Les dispositifs de redynamisation (Ateliers Passerelle) prévus dans l'appel à projets insertion 2023-2025 viennent en relais de l'accompagnement social. Il s'agit de préparer à l'emploi ou de remobiliser les bénéficiaires du RSA.

- Association Antenne

L'Atelier Passerelle Inform'Action porté par l'Association Antenne propose un Accompagnement Collectif et Individuel Renforcé vers l'Emploi à des personnes en situation

de grande précarité (SDF, sortants de prison). Les sessions collectives travaillent les savoir-être à visée professionnelle, l'appropriation des codes de l'entreprise et la levée des freins à l'emploi (logement, santé, mobilité, etc.). En parallèle, les personnes bénéficient d'un accompagnement individuel et individualisé vers l'emploi.

Ainsi, en 2022, Inform'Action a accompagné 81 bénéficiaires du rSa dont 28 ont pu accéder à un retour à l'activité et à l'emploi, soit un taux de retour à l'activité et à l'emploi de 35% (donc, un résultat supérieur de 5% aux objectifs fixés aux opérateurs assurant une action de redynamisation (30%) dans l'appel à projets 2023-2025 pour la mise en œuvre de la politique d'insertion et d'accès à l'emploi de la CeA).

En 2023, Antenne propose de compléter l'offre d'accompagnement de l'Atelier Passerelle par la mise en œuvre d'un module spécifique afin de mieux répondre aux besoins des bénéficiaires du RSA rencontrant des difficultés avec les compétences clés et savoirs de base, notamment la langue française. En effet, 81 % des personnes accompagnées par la structure ont un faible niveau de qualification (niveau CAP/BEP ou inférieur), beaucoup ont été déscolarisées avant leur fin de scolarité obligatoire. Il s'agit donc de concevoir des actions collectives pour lever ces freins et leur permettre d'accéder à l'emploi, notamment sur les métiers en tension, et de gagner en autonomie.

Il est ainsi proposé d'allouer à l'association Antenne, par voie d'avenant à la convention cadre 2023-2025 conclue avec cette dernière, une subvention complémentaire de fonctionnement de 7 629 € pour la mise en œuvre d'un atelier supplémentaire du 1^{er} septembre au 31 décembre 2023, afin de mieux répondre aux besoins du public accompagné dans le cadre de l'action de redynamisation. Cette subvention complémentaire fera l'objet d'un versement unique à réception de l'avenant signé par les deux parties.

- Le Centre Pédagogique Pour Construire une Vie Active (CPCV) Est :

Le CPCV Est propose une expérimentation, sous la forme d'une action de mobilisation vers les métiers de l'aide à la personne et de la petite enfance. Cette action vise notamment à développer les compétences relationnelles et à ainsi améliorer les chances d'intégration en emploi pour les bénéficiaires du RSA accompagnés. L'action collective constitue l'axe central de cette expérimentation, à travers la réalisation d'un projet citoyen d'entraide dans une association de proximité et d'utilité sociale (structure collective petite enfance, EHPAD, etc.) : ce parcours d'engagement citoyen est basé sur la réalisation d'actions bénévoles par les bénéficiaires du RSA accompagnés au sein des structures d'accueil et sera valorisé dans les CER.

La préparation des interventions et leur expérimentation permettront aux participants d'acquérir des savoir-faire et savoir-être nécessaires à leur insertion. Le parcours proposé alterne accompagnement collectif au projet et accompagnement individuel, et est complété par le stage de base du BAFA.

Pour la mise en œuvre de cette action à destination de 30 bénéficiaires du RSA en file active, sur la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024, il est proposé d'allouer à l'association CPCV Est une subvention de fonctionnement de 52 435 €.

La subvention sera versée selon les modalités suivantes :

- Au second semestre 2023 : versement d'un acompte correspondant à 70 % du montant de la subvention notifiée ;

Au second semestre 2024 : versement du solde correspondant au montant de la subvention attribuée, déduction faite de l'acompte.

- Projets CTSA :

Un crédit de 100 000 € est inscrit au budget primitif de la Collectivité européenne d'Alsace au titre de l'année 2023, sous forme d'aides spécifiques pour développer des actions de mobilisation collectives participant à l'insertion sociale et socioprofessionnelle des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), appelées « Projets CTSA (Commissions Territoriales des Solidarités Actives) » sur le territoire haut-rhinois.

Pour 2022, quatorze actions ont fait l'objet d'un soutien pour un montant de 75 617 €.

Le bilan de ces actions socio-professionnelles de mobilisation est d'ordre qualitatif, leur plus-values se mesurent dans le temps et l'évolution des parcours. Toutefois, certains bénéficiaires du RSA sont entrés en formation ou ont trouvé un emploi à leur issue.

Pour 2023, la Commission permanente lors de ses séances du 13 avril et du 7 juillet a autorisé le financement de quinze actions se déroulant sur les CTSA de la région mulhousienne et colmarienne pour un montant de 88 999 €.

En complément de ces actions, il est proposé dans le présent rapport de valider le financement de deux nouvelles actions se déroulant sur la CTSA de SAINT-LOUIS (descriptif en annexe 1).

Le montant total des projets CTSA présentés dans ce rapport est de 2 549 €. Les subventions de fonctionnement feront l'objet d'un versement unique, sans qu'il soit nécessaire de conclure une convention.

2. Promotion des clauses d'insertion et des achats socialement responsables

L'achat public socialement responsable est un levier d'action particulièrement efficace permettant d'impulser une dynamique vertueuse sur le territoire alsacien, que la Collectivité européenne d'Alsace souhaite développer davantage encore. C'est dans cet objectif, qu'il est proposé de soutenir les actions mises en œuvre par la Maison de l'Emploi et de la Formation Mulhouse Sud Alsace (MEF MSA) et RELAIS 2D.

S'agissant des **clauses d'insertion**, la MEF MSA et RELAIS 2D assurent :

- La mise en œuvre et le développement de la clause sociale rattachée aux marchés publics de la Collectivité européenne d'Alsace et à ceux de tout le territoire alsacien ;
- Le soutien technique de l'application de la clause sociale dans les marchés du territoire haut-rhinois pour la MEF MSA et du territoire bas-rhinois pour RELAIS 2D ;
- Le suivi de ce dispositif pour les différentes collectivités et maitres d'ouvrage, visant à tendre vers un taux minimum de 25 % de bénéficiaires du RSA dans le dispositif.

S'agissant de la **promotion des achats socialement responsables**, la Collectivité européenne d'Alsace s'appuie sur le RELAIS 2D et la MEF MSA pour mener des actions autour de trois axes principaux :

- L'accompagnement des choix stratégiques de la commande publique socialement durable, à partir de l'analyse des achats publics de la collectivité ;
- La sensibilisation des maitres d'ouvrage, acteurs publics et des élus en faveur d'une commande publique plus sociale, au niveau de la Collectivité européenne d'Alsace, mais également à l'échelle des communes et des EPCI ;

- L'assistance dans la mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie en lien avec les chargés d'opération de la commande publique, complétée par une démarche pour optimiser la prise en compte du volet social dans les marchés publics (par la diversification des prestations supports d'insertion...).

En 2022, 84 306 heures de travail ont été réalisées (62 302 en 2021), représentant 52.4 ETP (38.7 ETP en 2021), dont 10 997 heures en structures d'insertion par l'activité économique. Le dispositif clause sociale a bénéficié à 198 allocataires du RSA.

Pour la promotion des clauses d'insertion et des achats socialement responsables, il est proposé que le Relais 2D et la MEF MSA bénéficient d'une subvention d'un montant maximal de 35 000€ chacun en un versement unique, et après signature de la convention tripartite jointe en annexe au présent rapport.

3. Programme d'actions Convergence pour l'accompagnement à l'emploi des bénéficiaires du RSA au sein des chantiers d'insertion - Avenant à la convention

Lors de la séance de la Commission permanente du 13 mars 2023, la Collectivité européenne d'Alsace a validé la poursuite du cofinancement par la Collectivité de l'expérimentation menée sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg dénommée « programme d'actions Convergence » et portée par l'association Convergence France, pour un montant de 30 000 € pour l'année 2023.

Le Dispositif Premières Heures en Chantier (PHC) permet de proposer à un public très éloigné de l'emploi des contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) sur mesure entre une heure et vingt heures, pour une durée d'un an en leur proposant un accompagnement adapté. Cette souplesse contractuelle permet une montée en charge très progressive (4h/semaine puis 8, 16h) de l'activité au sein d'un chantier d'insertion. En fonction de leur progression, les personnes pourront ensuite intégrer le chantier d'insertion dans un parcours d'accompagnement de plus longue durée (5 ans).

En 2022, 41 salariés en CDDI ont été accompagnés dont 21 bénéficiaires du RSA, avec un objectif visé en 2023 de 50 parcours PHC au sein d'Emmaüs Mundo et VETIS.

Ce projet fédère localement l'Etat (DEETS), la CeA, l'Eurométropole et la Ville de Strasbourg mais également l'ensemble des autres acteurs institutionnels (Région Grand Est, Missions Locales, Pôle Emploi, Agence Régionale de Santé, ...).

Des échanges ont eu lieu entre les différents financeurs de ce dispositif, en lien avec les services de l'Etat, notamment la Haut-Commissaire régionale à la lutte contre la pauvreté. A l'issue de ces échanges, au regard du besoin de financement, des résultats 2022 et des perspectives 2023, il a été convenu de conclure un avenant à la convention initiale. Cet avenant porte la participation totale de la CeA à 80 000 €, dont 40 000 € inscrits en recettes de la part de l'Etat dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté.

Il est ainsi proposé d'allouer à l'association Convergence France, par voie d'avenant à la convention 2023, une subvention complémentaire de 50 000 € qui fera l'objet d'un versement unique à réception de l'avenant signé par les deux parties.

L'association Convergence France, qui coordonne le dispositif PHC sur le territoire serait destinataire de la subvention à reverser auprès des associations de chantier d'insertion de

l'Eurométropole qui se sont portées volontaires pour participer au programme d'action, à savoir Emmaüs Mundolsheim, le Fort Joffre, Savoir et Compétences et VETIS.

Pour 2023, les deux chantiers que sont Emmaüs Mundolsheim, et VETIS seront concernés par la mise en œuvre de PHC et le reversement de la subvention.

Au vu de ce qui précède, il vous est proposé :

- D'attribuer à l'association Antenne une subvention complémentaire de fonctionnement de 7 629 € ;
- D'approuver l'avenant à la convention cadre 2023-2025 conclue avec l'association Antenne portant sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire à ladite association, joint en annexe au présent rapport et de m'autoriser à le signer ;
- De préciser que la subvention complémentaire pour l'année 2023 d'un montant de 7 629 € fera l'objet d'un versement unique à réception de l'avenant signé par les deux parties ;
- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 52 435 € pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 à l'association CPCV Est ;
- D'approuver la convention portant sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association CPCV Est pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024, jointe en annexe au présent rapport et de m'autoriser à la signer ;
- De préciser que la subvention sera versée selon les modalités définies dans ladite convention jointe en annexe au présent rapport ;
- D'attribuer des subventions de fonctionnement pour un montant total de 2 549 € pour deux actions de mobilisation collective « Projets Commissions Territoriales des Solidarités Actives » sur le territoire haut-rhinois, telles que décrites en annexe 1 au présent rapport, aux bénéficiaires listés selon le détail de l'annexe financière également jointe au présent rapport. Ces subventions feront l'objet d'un versement unique sans qu'il soit nécessaire d'établir une convention ;
- D'attribuer, au titre de l'année 2023, une subvention de fonctionnement d'un montant total de 70 000 € pour la promotion des clauses sociales et des achats socialement responsables, soit 35 000 € à la Maison de l'Emploi et de la Formation Mulhouse Sud Alsace (MEF MSA) pour le territoire haut-rhinois et 35 000 € à RELAIS 2D pour le territoire bas-rhinois ;
- D'approuver la convention portant l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 35 000 € à la MEF MSA et 35 000 € à RELAIS 2D pour l'année 2023, jointe en annexe au présent rapport et de m'autoriser à la signer ;
- De préciser que ces subventions feront l'objet d'un versement unique à réception de la convention signée par les trois parties ;
- D'attribuer une subvention de fonctionnement complémentaire à l'association Convergence France de 50 000 € pour l'année 2023 ;

- D'approuver l'avenant à la convention 2023 conclue avec l'association Convergence France portant sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire à ladite association, joint en annexe au présent rapport et de m'autoriser à le signer ;
- De préciser que la subvention complémentaire pour l'année 2023 d'un montant de 50 000 € fera l'objet d'un versement unique à réception de l'avenant signé par les deux parties ;

Le montant total maximal des subventions de fonctionnement s'élève à 182 613 €.

- D'acter que les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes, au Budget Primitif 2023 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P152	P152O001	P152E02	T02	(3120) - 017 - 65748 - 444	7 629 €
P152	P152O001	P152E02	T02	(3120) - 017 - 65748 - 444	52 435 €
P156	P156O003	P156E03	T03	(3369) - 017 - 65748 - 441	2 549 €
P153	P153O005	P153E01	T02	(3370) 017 - 65742 - 444	35 000 €
P153	P153O005	P153E01	T03	(323) 017 - 65748 - 444	35 000 €
P152	P152O001	P152E02	T02	(3120) - 017 - 65748 - 444	50 000 €
TOTAL					182 613 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.